



SORNAY, le 29/04/2010

MAIRIE de SORNAY  
**1 Place de la Mairie**  
**71500 SORNAY**  
**Tél : 03.85.75.11.40**  
**Fax : 03.85.75.41.35**  
**E.mail : [mairie-de-sornay@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-sornay@wanadoo.fr)**

**Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 27 avril 2010, à 20 H 30, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.**

Le compte-rendu de la séance du 30.03.2010 est adopté à l'unanimité.

Excusés : MORIER Patrick (pouvoir à BOUDIER Laurent), LANDRE Séverine, CLERC Christian, COMPARET Ronald, DAUTEL Arnaud.

Secrétaire de séance : FICHET David.

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

. Compte rendu de l'action « concert de musique » du Conseil Consultatif des Jeunes de SORNAY.

La séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

### **RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE) :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 30/03/2010, le Conseil a approuvé la création d'un Emploi en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une période de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, avec un temps de travail de 28 H 30 mn hebdomadaires pouvant être prise en charge à 90 % ou à 105 % du SMIC brut. Le Conseil a autorisé le Maire à effectuer le recrutement d'un agent pour exercer les fonctions de maintenance et entretien des bâtiments communaux, travaux relatifs à l'entretien des espaces verts et voirie, pour accroissement temporaire d'activité.

Trois personnes ont été reçues en entretien le 15/04/2010 et la commission de recrutement a retenu M. SEFERIAN Pascal pour ce poste qui prendra effet le 03/05/2010 et se terminera le 02/11/2010 sauf reconduction de 6 nouveaux mois (subventionné à 90 % du SMIC brut).

### **AGENCE POSTALE COMMUNALE ET SECRETARIAT MAIRIE – RENOUELEMENT DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE :**

Monsieur le Maire rappelle que Mme WEBER Christine a été recrutée :

. en C.D.D. du 01/03/2010 au 31/05/2010 pour la gérance de l'Agence Postale Communale.

. en C.D.D. du 01/04/2010 au 31/05/2010 pour pallier au surcroît d'activité au secrétariat de Mairie.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur le renouvellement de ces 2 C.D.D. Il est décidé le renouvellement des deux contrats de cet agent à temps non complet, à compter du 01/06/2010 jusqu'au 31/12/2010 renouvelables.

### **PRESENTATION D'UN TABLEAU DE REMPLACEMENT ALLEGE DU PERSONNEL COMMUNAL :**

Mme TREFFOT Patricia, adjointe présente un tableau de remplacement allégé du personnel communal élaboré avec les secrétaires de mairie dans le but de réduire le coût du remplacement des agents absents pour cause de maladie, formation etc...

Il est décidé de mettre à l'essai ce dispositif qui va être également étendu pour essai aux remplacements des ATSEM.

### **BULLETIN MUNICIPAL :**

L'Assemblée fait le choix des thèmes à aborder pour le prochain bulletin municipal. La Commission communale se réunira le Lundi 03 Mai 2010. La distribution est prévue pour les 03 et 04 juillet 2010 et sera assurée par les membres du conseil municipal.

### **FETE PATRONALE DES 28 et 29 AOUT 2010 :**

Le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'accueillir un nombre plus important d'attractions, l'aménagement du site de la fête foraine a été réétudié. Le Conseil Municipal approuve le nouvel espace fête/spectacle/chapiteau/buvette/parking forains, etc.. mis en place par le Comité des Fêtes.

### **FINANCES – INFORMATION CREDIT-BAIL TRACTEUR :**

M. THIVANT Pierre, Adjoint informe le Conseil sur les modalités de financement du nouveau tracteur NEW HOLLAND acquis par crédit bail pour un montant de 52 000 € sur 96 mois, soit 8 loyers. La reprise du tracteur LANDINI d'occasion étant considérée comme apport du 1<sup>er</sup> loyer.

### **EXTENSION RESEAU ELECTRICITE RUE DES RENOUILLERES :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un dossier de demande de permis de construire pour 3 pavillons Rue des Renouillères est en cours d'instruction et que l'implantation des futures constructions justifie des travaux d'adaptation du réseau d'électricité. Le Maire rappelle que la PVR – participation pour voirie et réseaux – a été instituée par délibération en date du 05/05/2009 et demande au Conseil de délibérer sur la part du coût du réseau d'électricité mis à la charge des propriétaires fonciers. Il est décidé de répercuter 100 % de la PVR lui revenant au constructeur.

### **PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET AVENIR DES COMMUNES RURALES :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Maires ruraux peuvent par délibération faire entendre leur voix, notamment en soutenant la motion de l'AMRF sur les projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle. Le Conseil Municipal informé pour la première fois à ce sujet demande à être davantage documenté pour prendre à l'avenir une délibération concernant ce projet de réforme.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN « LE LUMINAIRE » - RUE DES ECOLES :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain pour une bande de terrain cadastrée Section D N° 1152 pour une surface de 2 ares 26 ca située « Rue des Ecoles ».

### **OPAC – CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS au lieudit « LE LUMINAIRE » - RUE DES ECOLES :**

Le Maire informe l'Assemblée que la maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction de 13 logements par l'OPAC au lieudit « Le Luminaire » a été confiée au Cabinet TRANSLUCIDE à MACON.

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de la rencontre qui a eu lieu en Mairie le 23.04.2010, en présence de M. GALY (OPAC71) et M. DESCHAMPS (chargé d'études d'urbanisme et montage de dossiers).

### **DEGREVEMENT SUR LA PART ASSAINISSEMENT EN CAS DE SURCONSOMMATION D'EAU ANORMALE ET ACCIDENTELLE :**

Par courrier en date du 25/03/10, la SAUR – CHALON SUR SAONE – informe qu'en cas de surconsommation d'eau anormale et accidentelle (notamment les fuites d'eau non détectées), il est appliqué une formule spécifique de dégrèvement. Afin de mettre en cohérence la facturation des services de l'eau et de l'assainissement le même dégrèvement pourrait être appliqué sur la redevance assainissement. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer. Il est décidé d'appliquer sur la redevance assainissement le même dégrèvement que sur la part eau potable à compter de ce jour.

### **BILAN PREPARATION CONCERT DE MUSIQUE DES JEUNES DU 29 MAI 2010 :**

Mme TREFFOT Patricia ; Melle Anne-Hélène TERRIER et M. David FICHET font le compte rendu de la réunion du Conseil Consultatif des jeunes qui a eu lieu le 24/04/2010 et qui avait pour objet l'organisation et le déroulement du concert jeunes qui se déroulera le Samedi 29 Mai 2010 à 21 Heures dans les anciens ateliers municipaux.

### **AMENAGEMENT HORAIRE DU TEMPS MERIDIEN AU RESTAURANT SCOLAIRE :**

Le Maire fait le compte rendu de la réunion de réflexion concernant l'aménagement horaire du temps méridien au restaurant scolaire du 19/04/2010. Il fait part à l'Assemblée de la présentation faite par le bureau de la Cantine Scolaire d'une solution possible d'aménagement en deux services du temps de repas du midi pour une prochaine rentrée scolaire, avec formulation d'une demande d'horaires modifiés bien précis. Le Conseil Municipal demande au Maire de poursuivre ses démarches auprès des Rapides de SAÔNE-et-LOIRE pour la modification des horaires du circuit et le coût supplémentaire qu'aurait alors à supporter la Commune.

### **NUISANCES SONORES « RUE DU BAS DE REDY » :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite aux plaintes de plusieurs personnes au sujet des bruits de quads et moto-cross « Rue du Bas de Rédy » et après constat sur place, une mise en demeure a été adressée au propriétaire du terrain en lui demandant de faire cesser tout sport mécanique de cette nature sur sa propriété afin de ne plus provoquer ces gênes sonores qui constituent une infraction à l'article R.1334-31 du Code de la Santé Publique. En cas de non respect de cette mise en demeure, un procès-verbal sera établi et transmis au Procureur de la République.

### **CONSEIL DES SAGES :**

Monsieur BOUILLOT Alain, Adjoint fait le compte rendu de la réunion du Conseil des Sages qui a eu lieu le 16/04/2010, avec pour points principaux :

- . Les Chemins de randonnée.
- . Bibliothèque
- . Informatique

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 11 juin 2010 salle du Conseil Municipal.

### **PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE SAÔNE-et-LOIRE (PDIPR) :**

Suite à la proposition du Conseil des Sages, le Conseil Municipal décide l'inscription au P.D.I.P.R. de plusieurs chemins ruraux afin de densifier les circuits de randonnées pédestres.

### **LOTISSEMENT PROGIM – RUE DE LA CHARITE :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande émanant de PROGIM – LOUHANS – constructeur de 9 pavillons Rue de la Charité pour la reprise par la Commune de la voirie de ce lotissement. Après étude de cette demande, l'Assemblée formule plusieurs remarques et décide de ne pas donner une suite favorable à cette requête. Ces remarques seront notifiées à l'E.U.R.L. PROGIM et en cas de révisions conformes aux prescriptions indiquées, une nouvelle demande pourra être présentée au Conseil Municipal.

### **PROJET DE SCHEMA ROUTIER DEPARTEMENTAL :**

Le Maire fait part à l'Assemblée d'une réunion organisée par le Conseil Général de SAÔNE-et-LOIRE le 20 avril 2010 à LE FAY sur le projet d'un nouveau schéma routier départemental. Ce projet impacte la hiérarchisation du réseau routier départemental (les routes seront classées selon différents critères – le trafic notamment -), les niveaux d'intervention pour l'entretien et la viabilité des routes. L'un des enjeux du futur document étant de s'adapter aux besoins de chaque axe routier et de définir des priorités. Après la mise au point du document définitif, le vote au niveau du Conseil Général devrait avoir lieu en Juillet 2010.

**AVENIR DU CENTRE D'INTERVENTION DE SORNAY :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'un courrier en date du 19 Mars 2010 a été adressé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de SAÔNE-et-LOIRE – MACON - faisant part de nos inquiétudes au sujet de l'avenir du Centre d'Intervention de SORNAY, comme proposé dans le Document Unique – Plan d'urgence 2010-2012 communiqué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, face à l'hypothèse d'intégration du Centre d'Intervention de SORNAY au Centre d'Intervention et de Secours de LOUHANS.

Il informe l'Assemblée que par courrier du 23/04/2010, le Président du CA.SDIS 71 nous informe que toute décision d'intégration des Centres d'Intervention aux Centres d'Intervention et de Secours les plus proches est gelée à ce jour, dans l'attente d'une étude plus détaillée permettant de mesurer, dans l'hypothèse d'un rattachement, tous les impacts en termes opérationnels, de ressources humaines, financiers, moyens matériels et immobilier.

**AFFAIRES DIVERSES :**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'informations, courriers et comptes-rendus divers.

**Le Maire de SORNAY**

**J.PRUDENT**